

ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTRE DES FINANCES

*La note de présentation
du projet de
la loi de finances pour 2014*

Introduction.

2014, est la dernière année du programme quinquennal 2010-2014, dont l'enveloppe financière a été évaluée, initialement à 16 895 milliards de DA, se décomposant en programme en cours (9 680 milliards de DA reliquat du PCSC 2005-2009) et en programme neuf (7 215 milliards de DA).

L'enveloppe financière au titre de l'exercice 2014 s'élèverait, à 2 744,3 milliards de DA, dont 2 329,3 milliards de DA au titre de l'investissement et 415 milliards de DA pour doter les opérations en capital. Les autorisations de programme allouées à l'investissement se décomposeront en 2 008,9 milliards de DA pour financer le programme neuf et 320,4 milliards de DA pour couvrir les demandes en réévaluation.

I-Environnement international.

1.1. L'économie mondiale est restée marquée à la mi-année 2013 par un ralentissement dans les pays émergents et une persistance de la récession au sein de la zone euro.

Compte tenu des nouvelles perspectives, les institutions financières internationales (notamment le FMI et l'OCDE) ont revu leurs prévisions à la baisse pour 2013 et 2014 par rapport à celles qu'elles avaient établies en début de l'année en cours.

Ainsi, les perspectives de la croissance mondiale prévoient que celle-ci devrait rester modérée, avec un taux de 3,1% en 2013, du fait notamment d'une croissance plus lente dans plusieurs grands pays émergents, ainsi que d'une récession plus prolongée dans la zone euro. Les dernières prévisions pour 2014 annoncent une révision à la baisse à près de 3,8%, par comparaison à celles d'Avril 2013 où les taux de croissance affichés étaient de 3,3% pour 2013 et 4% pour 2014.

La décomposition régionale de la croissance mondiale montre qu'elle reste déséquilibrée puisqu'elle demeure, pour l'essentiel, soutenue par la forte croissance des pays émergents et en développement qui contribuent pour plus de la moitié à la croissance mondiale.

Dans les pays avancés, la croissance serait faible en 2013, atteignant un taux de 1,2% (contre 1,3% prévue dans les prévisions d'Avril 2013) et connaîtrait un redressement en 2014 avec un taux de 2,1%, soutenue par les bonnes performances des économies américaine et japonaise dont les perspectives de croissance affichent des taux de 1,7% en 2013 et 2,7% en 2014 pour les Etats Unis et 2,0% en 2013 et 1,2% en 2014 pour le Japon.

La zone euro restera en récession en 2013 avec une croissance négative de 0,6% qui devrait s'améliorer pour s'établir à 0,9% en 2014 (contre -0,3% en 2013 et 1,0% en 2014 prévus dans l'édition d'Avril 2013).

Dans les pays émergents et les pays en développement, la croissance devrait atteindre 5,0% en 2013 et environ 5,4% en 2014 (soit environ $\frac{1}{4}$ de point de pourcentage de moins que dans les prévisions publiées en avril 2013). En Chine, la croissance devrait atteindre 7,8% en 2013 et 7,7% en 2014 (soit respectivement $\frac{1}{4}$ et $\frac{1}{2}$ point de pourcentage de moins que dans la prévision d'avril). Les prévisions pour les autres grands pays émergents (Brésil, Russie, Inde et Afrique du Sud) ont également été revues à la baisse de $\frac{1}{4}$ à $\frac{3}{4}$ de point de pourcentage par rapport aux prévisions d'Avril 2013. Concernant l'économie brésilienne, elle ne devrait progresser que de 2,5% en 2013 et de 3,2% en 2014, soit respectivement $\frac{1}{2}$ point et 0,8 point de moins que l'estimation initiale. L'Inde devrait réaliser une croissance de 5,6% en 2013 (-0,2 point) et 6,3% en 2014 (-0,1 point).

Malgré sa révision à la baisse, la croissance de l'Afrique subsaharienne devrait être vigoureuse en 2013 (+5,1%) et en 2014 (+5,9%) contre 4,9% réalisés en 2012.

Dans la région Moyen-Orient et Afrique du nord (MENA), la croissance devrait atteindre 3,1% en 2013 (contre une croissance de 4,4% en 2012), affectée par les retombées de l'instabilité politique dans certains pays de la région. Toutefois, les perspectives pour l'année 2014 tablent sur une reprise qui permettra d'atteindre 3,7%.

Les projections du FMI situent la croissance de l'économie algérienne à 2,3% et 4,0% respectivement en 2013 et 2014.

1.2. *En matière d'inflation*, cette dernière serait, globalement, maîtrisée. En effet, dans les pays avancés, l'inflation devrait atteindre des taux de l'ordre de 1,5% en 2013 et de 1,9% en 2014.

Pour la zone euro, l'inflation baisserait à 2,25% en 2013 à 1,50% en 2014, se situant ainsi en dessous de la cible de 2% fixée par la BCE.

Pour les pays émergents et en développement, les taux d'inflation prévus seraient de 6,0% et 5,5% respectivement en 2013 et 2014.

Pour la région MENA, les projections du FMI situeraient l'inflation à 9,6% et 9% respectivement en 2013 et 2014. Pour l'Algérie, le FMI estime qu'elle devrait également connaître une tendance baissière, pour passer de 8,9% en 2012 à 5,7% en 2013 et à 4,5% en 2014.

1.3. En matière de politique monétaire, la Banque Centrale Européenne (BCE) a revu à la baisse, début mai 2013, son taux directeur pour le fixer à 0,50%.

Quant à la Federal Reserve (FED), elle s'est engagée à maintenir son taux directeur dans la fourchette comprise entre 0% et 0,25%.

1.4. Le commerce international de biens et services devrait connaître une croissance de 3,1% en 2013 et de 5,4% en 2014.

Concernant les cours des produits de base, les perspectives à court terme font état d'un recul généralisé pour les principaux groupes de produits (pétrole brut compris). Globalement, en 2013, les cours devraient baisser de 1,8% (en glissement annuel). Il est attendu une baisse de près de 3% des cours des produits énergétiques.

Les cours du pétrole connaîtraient une baisse de près de 5%, liée à la faible activité économique mondiale prévue en 2013 et 2014.

1.5. En matière d'emploi pour l'année 2012, le FMI affiche un taux de chômage de 8,0% pour les pays avancés avec 8,1% aux Etats Unis et 11,4% en zone euro.

Pour les pays avancés, le niveau du chômage serait, en 2013 et en 2014, respectivement de 8,2% et 8,1%, niveau impacté par la hausse du taux de chômage prévu dans la zone euro en 2013 (+12,3%).

En zone euro, le taux de chômage continue d'augmenter en s'établissant à un niveau record de 12,2% au mois de mai 2013. La hausse du taux de chômage en France persiste, atteignant 10,9% en mai 2013 et devrait dépasser les 11% à la fin de l'année 2013. En Espagne, le taux de chômage se situera à un niveau plus élevé (26,9% en mai 2013).

Les perspectives liées à cette zone, prévoient un taux de chômage qui doit s'établir à 12,4% pour 2014.

Pour l'Algérie, les services du FMI relèvent que le taux de chômage enregistrera un repli pour se situer à 9% en 2014.

II-Risques encourus par l'économie nationale.

L'évolution des perspectives économiques mondiales demeurera, toutefois, subordonnée à des risques réels liés, principalement, à :

- La situation financière qui prévaut dans les pays de la périphérie de la zone Euro, liée principalement à leur niveau d'endettement public et à leur capacité d'obtenir le consensus autour de plans d'austérité exigés par leurs partenaires européens et le FMI;
- Le marché de l'emploi semble s'installer dans une conjoncture à fort taux de chômage, situation pouvant compromettre la reprise de la consommation et par voie de conséquence de la production, de l'investissement et de la croissance.
- L'instabilité et la volatilité des prix des marchés des matières premières;
- Les signes de surchauffe dans certains pays émergents et en développement qui sont perceptibles en termes de tensions inflationnistes. Le taux d'inflation observé en 2012 dans les pays émergents et en développement a été de 6,0% et les projections le situeraient à 6,0% en 2013 et à 5,5% en 2014.
- Les turbulences dans certains pays de la région MENA et les risques de lenteur au retour à la stabilité politique, économique et sociale.
- La complexité de la lisibilité des marchés de change. La détermination des parités monétaires semble s'écarter des fondamentaux de l'économie.

Ce sont autant de facteurs de vulnérabilité qui risquent d'influer sur l'évolution de la croissance économique mondiale en 2013 et 2014.

III-Le comportement macroéconomique et financier interne en 2012.

Pour l'année 2012, les principaux indicateurs macroéconomiques et financiers présentent les tendances suivantes :

- Le prix moyen d'exportation du pétrole brut est passé de 112,9 \$US le baril en 2011, à 110,7 \$US le baril en 2012.
- Les revenus tirés des exportations d'hydrocarbures sont passés de 71,6 milliards de \$US en 2011, à 70,6 milliards de \$US en 2012, soit une baisse de 1,4%.
- Le profil du commerce extérieur de marchandises en 2012 a affiché une baisse des exportations globales de l'ordre de 907 millions de \$US et une légère baisse des importations de biens (CAF) de 446 millions de \$US, par rapport à 2011. Cette situation a induit un excédent de la balance commerciale de 25,9 milliards de \$US et un excédent du compte courant de 12,3 milliards de \$US, en baisse, respectivement, de 1,3% et de 30,7%, relativement à l'exercice précédent.
- Les réserves de change (Or non compris) se sont situées, à fin 2012, à 190,7 milliards de \$US (182,2 milliards de \$US en 2011), soit 39 mois d'importation de biens et services non facteurs.
- Les produits de la fiscalité non pétrolière à fin décembre 2012 sont passés de 1960,4 milliards de DA à fin décembre 2011, à 2357,3 milliards de DA à fin décembre 2012, enregistrant ainsi une progression de 20,2%.
- Le solde global des opérations du Trésor (hors FRR) affiche un déficit de 3 281,1 Milliards de DA en 2012, contre un déficit de 2 468,8 Milliards de DA en 2011, soit respectivement -20,0% et -17,0% par rapport au PIB de 2011 et 2012.
- Les disponibilités du FRR, à fin décembre 2012, se sont établies à 5 633,4 milliards de DA, contre un montant de 5 381,7 milliards de DA, à fin décembre 2011, soit un surplus de 251,7 milliards de DA, sachant qu'un prélèvement au titre du financement du déficit du Trésor a été effectué à hauteur de 2 283,3 milliards de DA en 2012.
- Le taux d'inflation s'est établi à 8,89% en 2012, contre 4,52% en 2011. Cette hausse a été tirée essentiellement par l'augmentation de 12,2%

des produits alimentaires sous l'effet d'une hausse de 21,4% pour les produits agricoles frais et 4,7% pour les produits alimentaires industriels. Les biens manufacturés et les services ont également enregistré des variations haussières respectives de 6,6% et de plus de 5% durant l'année 2012.

- L'encours de la dette publique interne a varié à la hausse, passant de 1 216,4 milliards de DA en 2011, à 1 312,1 milliards de DA en 2012. Cette accroissement de 95,7 milliards de DA est expliquée, principalement, par la mobilisation de fonds au titre des opérations d'assainissement des EPE pour l'année 2012.
- La dette extérieure en 2012 s'est contractée de 926 Millions de US \$, se situant ainsi à 3,5 Milliards de \$US (dont 1,33 milliards de \$US, au titre de la dette publique extérieure), contre 4,4 Milliards de \$US en 2011. Par rapport au PIB, la dette extérieure totale a représenté 1,7% en 2012, contre 2,2% en 2011.
- La croissance économique s'est positionnée à 3,3% en 2012, contre 2,8% en 2011. Hors hydrocarbures, la croissance du PIB en volume s'est située à 7,1% en 2012, contre 6,1% en 2011.
- La monnaie nationale s'est dépréciée de 6,1% par rapport au dollar et s'est stabilisé par rapport à l'Euro (0,1%).
- La situation monétaire à fin décembre 2012 est caractérisée par:
 - Une hausse des avoirs extérieurs de l'ordre de 7,3%, établissant l'encours de cet agrégat monétaire à 14 940 milliards de DA contre 13 922 milliards de DA en 2011.
 - Une croissance appréciable des crédits à l'économie de 15,3% et un recul des crédits à l'Etat de l'ordre de 1,9%. Les crédits destinés au secteur privé ont connu une augmentation par rapport à 2011 (+13,2%), situant leur niveau à 52% du total de l'ensemble des crédits à l'économie octroyés en 2012.

La masse monétaire M2 s'est accrue en 2012 de 11% par rapport à 2011, situant ainsi le ratio de liquidité (M2/PIB) à 69,5% contre 68,6% en 2011.

IV- Les tendances macroéconomiques et financières au cours de l'année 2013.

Les principaux indicateurs disponibles pour l'année 2013 montrent les tendances suivantes :

- ✓ En moyenne sur les sept premiers mois de l'année 2013, le prix d'exportation du baril de pétrole brut s'est situé à 107,61 \$US, contre 110,89 \$US sur la même période de 2012, soit un recul de 3,0%;
- ✓ Le revenu des exportations d'hydrocarbures a baissé de 11,8%, passant de 43,1 milliards de \$US, à fin juillet 2012 à 38,0 milliards de \$US, à fin juillet 2013. Ce résultat est dû essentiellement à la baisse du prix des produits d'hydrocarbure d'une part et à la diminution des volumes d'exportations d'hydrocarbures de 10,8% d'autre part.
- ✓ Le recouvrement de la fiscalité pétrolière, sur les six premiers mois de l'année 2013, a atteint 2 086,1 milliards de DA, contre 2 185,8 milliards de DA pour la même période de l'année 2012.
- ✓ La situation des opérations du Trésor, arrêtée à fin juin 2013, affiche un déficit de 200 milliards de DA, contre un déficit de 1 303 milliards de DA, à fin juin 2012. Ce profil des équilibres budgétaires de l'Etat est caractérisé par une augmentation des recettes budgétaires de 6%, d'une part et par un recul important des dépenses budgétaires de 25% d'autre part (dépenses de fonctionnement -24%, dépenses d'équipement -28%).
- ✓ La baisse constatée au niveau des dépenses de fonctionnement est liée, notamment, à la baisse des rémunérations (-21,5%), des transferts courants (-33,6%) et des autres transferts (-31,9%). Par ailleurs, les dépenses d'équipement ont baissé principalement suite au repli des dotations pour le secteur de l'habitat (-92,3%).
- ✓ Le financement du déficit du Trésor, observé à fin juin 2013, s'est effectué sur les dépôts auprès du Trésor d'Algérie Poste et des établissements publics.
- ✓ A fin juillet 2013, les flux des importations de marchandises (CAF) ont enregistré une hausse de près de 14,2%. Cette tendance haussière a été observée pour l'ensemble des groupes de produits :

- +13,6% pour les biens alimentaires.
 - +11,9% pour les biens intermédiaires.
 - +19,1% pour les biens d'équipement.
 - +11,7% pour les biens de consommation non alimentaire.
- ✓ Le taux d'inflation sur les sept premiers mois de 2013 a connu un recul important de 4,6 points de pourcentage par rapport à la même période de 2012. L'inflation est passée de 9,12% à fin juillet 2012 à 4,57% à fin juillet 2013 en raison de la baisse enregistrée au niveau des prix du groupe "alimentation et boissons non alcoolisées" (-5,6 points de pourcentage) sous l'effet du repli des prix des produits agricoles frais (7,45% à fin juillet 2013, contre 19,47% à fin juillet 2012, soit -12,02 points de pourcentage).

V-La prévision de clôture pour l'année 2013

En relation avec les tendances des équilibres interne et externe, au cours du premier semestre 2013, les principaux agrégats macroéconomiques et financiers se comporteront, en prévision de clôture de l'année 2013, comme suit :

- Le prix moyen d'exportation du pétrole brut "Saharan Blend" se situerait à 107,5 \$US le baril en 2013, contre 110,7 \$US le baril en 2012.
- Les exportations d'hydrocarbures s'établiront à 67,2 milliards de \$US en 2013, contre 70,6 milliards de \$US en 2012, soit une baisse de 4,8% en dollar courant, résultant d'une décroissance en volume (-4,8%) et d'une stabilisation des niveaux des prix des produits d'hydrocarbures.
- Le commerce extérieur de biens enregistrera, en 2013, un excédent de 19,6 milliards de \$US grâce à des niveaux d'exportation (FOB) de 68,6 milliards de \$US et d'importation (CAF) de 49,0 milliards de \$US. Le profil de la balance des paiements induirait un excédent du compte courant de 14,4 milliards de \$US, contre +15,5 milliards de \$US en 2012.
- Les réserves de change (Or non compris) se positionneront, à fin 2013, à 206,4 milliards de \$US, contre 190,7 milliards de \$US à fin 2012, soit 44 mois d'importation de biens et services non facteurs.
- La fiscalité pétrolière budgétisée a été recouverte totalement au mois de mai 2013, soit 1 615,9 milliards de DA.

- La fiscalité non pétrolière enregistrerait une hausse de 8,7% pour s'établir, à fin 2013, à 2 484 milliards de DA, contre 2 285,1 milliards de DA à fin décembre 2012.
- Le solde global des opérations du Trésor (hors FRR) affichera un déficit d'environ 2 300 Milliards de DA en clôture 2013, contre un déficit de 3 300 Milliards de DA en 2012, soit respectivement -13% et -21% par rapport aux PIB de 2013 et 2012.
- Les disponibilités du FRR se situeront, à fin décembre 2013, à 7 000 milliards de DA, contre un montant de 5 633,7 milliards de DA, à fin décembre 2012. Ce niveau de disponibilités prévu en clôture 2013, intègre une plus value de 2 500 milliards de DA et un prélèvement au titre du financement du déficit du Trésor à hauteur de 1 100 milliards de DA.
- Le taux d'inflation se situera à 3,8% en 2013, contre 8,89% en 2012. La décélération de l'inflation a été perceptible au cours des sept (07) premiers mois de l'année 2013. En effet, l'indice des prix à la consommation a enregistré une croissance moyenne sur les sept premiers mois de l'ordre de 4,6% pour l'ensemble et +5,1% pour l'alimentaire, contre respectivement 9,1% et 10,7% à la même période de l'année écoulée. La tendance à la décélération se poursuivra, en moyenne, au cours des prochains mois pour s'établir, en prévision de clôture à près de 4% en moyenne annuelle.
- La croissance économique se situera à 3,0% en prévision de clôture 2013, contre 3,3% en 2012. Le Produit Intérieur Brut, non compris la valeur ajoutée du secteur des hydrocarbures croitra de 6,4% en 2013 contre 7,1% en 2012.
- La monnaie nationale se dépréciera de près de 2% vis-à-vis du dollar américain, pour s'établir, en moyenne annuelle, à 79 DA/\$US en 2013, contre 77,55 DA/\$US en 2012.

VI-Le cadrage macroéconomique et financier de la loi de finances pour 2014.

Le cadrage macroéconomique du projet de la loi de finances pour 2014 est élaboré sur la base des indicateurs macroéconomiques suivants :

- ✚ Des prix du baril de pétrole brut à 37 \$US pour le prix de référence fiscal et à 90 \$US pour le prix du marché.
- ✚ Un taux de change de 80 dinars pour un dollar US.
- ✚ Un accroissement de l'ordre de 2,0% en dollar courant des importations de marchandises.
- ✚ Une progression de 2,1%, en volume, des exportations d'hydrocarbures.
- ✚ Une croissance économique de 4,5% globalement et de 5,4%, hors hydrocarbures.
- ✚ Une variation de l'indice des prix à la consommation de 3,5%.

6.1 – Le prix du baril de pétrole brut.

Le prix de référence fiscal du baril de pétrole brut est maintenu à son niveau de 37 \$US, niveau qui a été retenu, depuis l'élaboration de la loi de finances complémentaire pour 2008. Ce prix fiscal combiné aux quantités exportées en hydrocarbures (PMTE de SONATRACH) a servi de base de calcul des produits de la fiscalité pétrolière budgétisée.

Le prix du marché du baril de pétrole "Saharan blend" est prévu de se situer à 90 \$US en 2014. Ce prix servira de base de calcul des revenus pétroliers et de la valeur ajoutée du secteur des hydrocarbures. Ce niveau de prix intègre une dose de prudence, au regard de nos prix d'exportation sur les sept premiers mois de l'année 2013 qui se sont établis, en moyenne, à 107,61 \$US le baril et des projections du FMI qui positionnent le prix moyen (moyenne d'un panier de 3 bruts) à 95,36 \$US/bl en 2014.

6.2 – Le taux de change.

La parité du dinar par rapport au dollar américain se situerait à 80 DA pour un dollar. Le taux de change du dinar par rapport au dollar observé sur les sept premiers mois de 2013 est, en moyenne, de 78,62 DA/\$US et en fin du mois de juillet de 79,5 DA/\$US.

6.3 – Les importations de marchandises.

Les importations de marchandises (CAF), se situeraient en dollar courant, à environ 50,0 milliards de \$US en 2014. Cette valeur nominale évoluerait ainsi de l'ordre +2,0% par rapport à la prévision de clôture de l'année 2013 (49,0 milliards de \$US) à raison de 1,9% en termes d'évolution des prix dans les pays partenaires de l'Algérie, et d'une quasi stabilisation des volumes importés (+0,1%).

6.4 – Les exportations des hydrocarbures.

Les exportations des produits d'hydrocarbures en 2014 s'établiraient à hauteur de 57,4 milliards de \$US. Cette évaluation, est basée sur une évolution en volume de +2,1% et du maintien du prix du marché à hauteur de 90 \$US le baril du pétrole brut "Saharan blend".

6.5 – Le taux d'inflation.

Le taux d'inflation, reflétant l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC), se situerait, en moyenne sur l'année 2014, à 3,5%. Ce niveau d'inflation tient compte d'une part du comportement de l'IPC observé au cours des sept premiers mois de l'année 2013 (+4,57%) et de la clôture au titre de l'année 2013 évaluée à +4% et d'autre part, de l'ajustement par rapport aux prévisions du FMI en matière d'évolution des prix à la consommation au sein des pays émergents et en développement (+5,5%).

6.6 – La croissance économique.

La croissance du PIB, en volume, est prévue pour l'année 2014 à hauteur de +4,5% globalement et +5,4% hors hydrocarbures.

Le niveau de la croissance économique prévu pour 2014, en augmentation d'environ d'un point et demi (1,5) de pourcentage par rapport à la clôture 2013, est principalement imputable à l'évolution, en termes réels, de la valeur ajoutée des secteurs des hydrocarbures (+2,6%), du BTP (+6,8%), de l'agriculture (+6,4%) et celle des services (6,4%). La croissance du secteur de

l'industrie se maintiendrait autour de +5,0%, taux réalisé en 2012 et prévu en clôture, également, pour l'année 2013.

<i>En pourcentage</i>	2012	2013 Clôture	LF 2014	
Valeurs ajoutées sectorielles	<i>Volume</i>	<i>Volume</i>	<i>Volume</i>	<i>Structure</i>
Agriculture	7,2	10,0	6,4	10,1
Hydrocarbures	-3,4	-3,9	2,6	27,5
Industrie	5,1	4,9	5,0	4,9
BTP	8,2	7,8	6,8	10,4
Services marchands	6,4	7,4	6,3	22,3
Droits et Taxes	17,4	2,4	3,1	7,6
Services des administrations publiques	4,2	4,5	1,0	17,2
Le PIB	3,3	3,0	4,5	100,0
Le PIB hors hydrocarbures	7,1	6,4	5,4	72,5

VII-Le budget de l'Etat du projet de la loi de finances pour 2014.

Le profil des équilibres budgétaires projeté pour 2014 induira un déficit global du Trésor de 18,1% par rapport au PIB, contre -17,9% pour la Loi de Finances de l'année en cours et -12,8% en prévision de clôture de l'année 2013. Le niveau du ratio qui est prévu en 2014 est imputable à une évolution, par rapport à la LF 2013, légèrement plus importante des dépenses budgétaires en 2014 (+11,3%) ; l'augmentation des recettes budgétaires étant de +10,4%.

7.1 - Les recettes budgétaires

Les recettes budgétaires s'élèveraient à 4 218,2 milliards de DA en 2014 et se décomposeraient comme suit :

- ✓ 1 577,7 milliards de DA en produit de la fiscalité pétrolière ;
- ✓ 2 352,5 milliards de DA de fiscalité ordinaire ;
- ✓ 288,0 milliards de DA de fiscalité exceptionnelle.

7.2 - Les dépenses budgétaires

Les dépenses budgétaires se situeraient à 7 656,2 milliards de DA, se répartissant en 4 714,5 milliards de DA pour le fonctionnement et 2 941,7 milliards de DA pour l'équipement.

Ces dépenses, comparativement à celles inscrites dans la loi de finances pour 2013, sont en hausse 11,3%, en raison de la combinaison des hausses du budget d'équipement de 15,6% et du budget de fonctionnement de 8,7%.

7.2.1 – les dépenses de fonctionnement.

Le budget de fonctionnement du projet de la loi de finances pour 2014 se caractérisera par la poursuite de la rationalisation des dépenses courantes tout en prenant en charge les dépenses récurrentes induites par la réception des nouvelles infrastructures tout en veillant à l'amélioration de la qualité des services publics.

Après le pic enregistré en 2012 (4 925,1 milliards de DA) en relation avec la prise en charge de l'impact financier de la mise en œuvre des nouveaux régimes indemnitaires et des statuts particuliers et les rappels y afférents, l'année 2013 a enregistré un repli de 13% du fait de la non reconduction des rappels.

En 2014, le budget de fonctionnement s'élèvera à 4 714,5 milliards de DA, soit une augmentation de 378,9 milliards de DA, comparativement à aux dotations allouées dans la Loi de Finances pour 2013.

Ce mouvement à la hausse des dépenses courantes est dû, principalement, à l'augmentation (i) des rémunérations des personnels de la fonction publique de 169,6 milliards de DA pour s'établir à 1 952,8 milliards de DA (incidence financière de la révision de certains régimes indemnitaires et la prise en charge de nouveaux postes au titre de l'exercice 2014), (ii) des subventions de fonctionnement de 69,1 milliards de DA sous l'effet de la révision, également, de certains régimes indemnitaires et la mise en service de 1 630 nouveaux établissements publics s'établissant à hauteur de 731,5 milliards de DA et (iii) de la provision groupée de près de 52,0 milliards de DA couverte à hauteur de 206,7 milliards de DA.

Les autres dépenses courantes se sont, globalement, stabilisées par rapport aux niveaux alloués au titre de la loi de finances pour 2013.

L'intervention économique de l'Etat (514,0 milliards de DA) qui prendra en charge, notamment, la contribution de l'Etat à l'ONIL (32 milliards de DA) et à l'OAIC (170,6 milliards de DA).

La prise en charge d'actions sociales qui concerneront la compensation du prix de l'eau en provenance des unités de dessalement de l'eau de mer (34,6 milliards de DA), la dotation au profit de l'Agence de Développement Social (50,3 milliards de DA), l'inscription d'une dotation budgétaires de 198,3 milliards de DA pour la promotion des différents dispositifs de l'emploi

(couverture financière de 1 661 310 emplois au titre du TUP-HIMO, DAIS, PID et DAIP).

7.2.2 – les dépenses d'équipement.

L'enveloppe financière (autorisation de programme) à dégager en 2014, s'élèvera à 2 744,3 milliards de DA pour couvrir 2 329,3 milliards de DA au titre de l'investissement et 415,0 milliards de DA pour les opérations en capital.

Les autorisations de programme pour 2014 seront constituées, essentiellement, à près de 59% pour le développement infrastructurel, 28% pour le développement humain et 11% pour l'amélioration du cadre de vie des citoyens.

Les crédits de paiement passeraient de 2 544,2 milliards de DA dans la LF 2013 à 2 941,7 dans le projet de la loi de finances pour 2014, soit une hausse de 15,6%.

Les crédits de paiement pour 2014 se répartissent entre les investissements pour un montant de 2 050,3 milliards de DA et les opérations en capital pour un montant 891,4 milliards de DA.

Les principaux secteurs bénéficiaires des crédits de paiement seront les infrastructures économiques et administratives (781,6 milliards de DA répartis entre, notamment, les routes, les infrastructures administratives et le rail), l'éducation et formation (243,9 milliards de DA), les infrastructures socioculturelles (236,6 milliards de DA), l'agriculture et hydraulique (203,5 milliards de DA, dont 157,4 milliards de DA pour le sous secteur de l'Hydraulique) et l'habitat (127,5 milliards de DA).

Les dépenses destinées aux opérations en capital de 891,4 milliards de DA couvriront le soutien à l'activité économique pour 661,4 milliards de DA, la provision pour dépenses imprévue pour 160,0 milliards de DA et les programmes complémentaires au profit de wilayas.

VIII-Le Fonds de Régulation des Recettes

Les évolutions des disponibilités du Fonds de Régulation des Recettes (FRR), prévues en clôture 2013 et celles retenues pour les prévisions au titre de l'exercice 2014, seront comme suit :

<i>En millions de DA</i>	Cumul 2000-2012	2013 Clôture	LF 2014
Ressources			
Reliquat à fin n-1	18 821 076	5 633 751	7 005 169
Fiscalité pétrolière budgétisée	15 155 800	1 615 900	1 577 726
Fiscalité pétrolière recouvrée	30 580 276	4 125 846	3 601 482
Plus value sur fiscalité pétrolière	15 424 476	2 509 946	2 023 757
Disponibilités avant prélèvements	21 058 227	7 349 224	9 028 926
Emplois			
Principal de la dette publique prélevé	2 600 172	0	0
Remboursement avances Banque d'Algérie	607 956	0	0
Financement du déficit du Trésor	6 582 597	1 138 527	1 802 562
Reliquat après prélèvement	5 633 751	7 005 169	7 226 364

Compte tenu d'une plus value prévisionnelle au titre de l'exercice de 2014 de 2 023,8 milliards de DA (différentiel entre un prix fiscal à 37 \$US/bl et un prix du marché à 90 \$US/bl) et d'un prélèvement sur le FRR pour financer 50% du déficit du Trésor prévu à fin décembre 2014, les disponibilités du FRR, à fin 2014, se situeraient à 7 226,4 milliards de DA, soit 39,7% du PIB, épargne publique permettant de couvrir l'équivalent d'un peu plus de trois (03) années des dépenses d'équipement décaissées effectivement en 2012 (2 234 milliards de DA).

IX-Les transferts sociaux en provenance du budget de l'Etat

Les transferts sociaux s'élèveront à 1 603,2 milliards de DA en 2014, représentant 8,8% du PIB, en augmentation de 106,3 milliards de DA par rapport à la loi de finances pour 2013. En termes de structure, les transferts sociaux représenteront, en 2014, le 1/5 du budget de l'Etat.

Les subventions des produits de base (céréales, lait, sucre et huile alimentaire) représenteront 12,8% de l'ensemble des transferts.

La part des subventions en direction de la santé, de l'éducation et des produits énergétiques (électricité, gaz, eau) s'élèvera en 2014, respectivement à 19,6%, 6,2% et 3,3%.

X-Les subventions implicites¹ non budgétisées

Au titre de l'année 2012, l'évaluation des subventions implicites que supporte l'Etat à travers une renonciation à des recettes dues ou au rachat des dettes liées à des déséquilibres financiers de certaines entités économiques, s'élève à 2 931,4 milliards de DA, soit 37,8 milliards de \$US représentant 18,5% du PIB de 2012.

Les subventions implicites se décomposent, pour l'année 2012, comme suit :

- 1- Subventions implicites de nature fiscale : 942,6 milliards de DA
- 2- Subventions implicites liées au foncier : 65,8 milliards de DA
- 3- Subventions implicites liées aux produits énergétiques : 1923,0 milliards de DA
 - a. Subventions implicites aux prix de l'électricité : 622,0 Mds DA
 - b. Subventions implicites aux prix du gaz naturel : 525,5 Mds DA
 - c. Subventions implicites aux prix des carburants : 775,5 Mds DA

Au titre de l'exercice de 2012, le total des subventions directes et indirectes (implicites) se sont élevées à près de 4 800 milliards de DA, soit 62 milliards de \$US, représentant 30,3% du PIB de 2012.

¹ Les subventions implicites représentent d'une part la différence entre le coût unitaire moyen et le prix de vente moyen de certains produits et d'autre part la renonciation de l'Etat à certains droits et taxes internes et externes.

XI- Les mesures législatives du projet de la loi de finances pour 2014.

Les mesures législatives proposées dans le projet de la loi de finances pour 2014 s'articulent autour de divers objectifs à caractère financier, économique et social :

X.1. Encouragement et encadrement de l'investissement

- Suppression des dispositions spécifiques relatives aux modalités d'octroi des avantages pour les projets d'investissement dont le montant est supérieur à 500 millions DA et inférieur à 1,5 milliards DA ;
- Allègement des procédures d'agrément en faveur des projets d'investissement étrangers directs ou d'investissement en partenariat avec des capitaux étrangers, par la suppression de leurs soumissions obligatoires à l'examen préalable du Conseil National de l'Investissement ;
- Suppression de l'obligation de soumettre les projets d'investissement en deçà de 1.500.000.000 DA, à une grille fixée par le Conseil National de l'Investissement (CNI) et la suppression du renvoi de l'application de cette grille de lecture à un texte réglementaire ;
- Suppression du plafonnement fixé à 5 ans, au titre de la période de réalisation des projets d'investissements, éligibles au régime dérogatoire de la convention d'investissement ;
- Encouragement des investissements étrangers qui contribuent au transfert du savoir faire ou qui produisent des biens avec un taux d'intégration supérieur à 60% ;
- Autorisation donnée au Conseil de Participation de l'Etat (CPE) de fixer le taux de bonification et la période de différé, des prêts accordés par les banques et établissements financiers aux entreprises et établissements publics dans le cadre de leur restructuration et de leur développement ;
- Réaménagement de la procédure du dépôt entre les mains du notaire d'une partie du prix de la transaction, en harmonisant, entre particuliers et entreprises, la quote part à consigner à uniquement un 1/5 du prix de cession, cette mesure tend à simplifier et améliorer le climat des investissements en Algérie.

Par ailleurs, d'autres mesures sont également proposées et qui tendent à faciliter l'investissement, il s'agit de:

- Développement du réseau bancaire ;
- Solvabilité des PME en matière d'octroi de crédits d'investissement;
- Reconduction des exonérations des produits boursiers ;
- Autorisation donnée au trésor de prendre en charge les intérêts pendant la période de différé et la bonification à 100% du taux d'intérêt ;
- Prorogation du délai accordé au Ministère chargé de l'Industrie pour se prononcer sur l'exercice du droit de préemption, de un (01) à trois (03) mois ;

X-2. Encouragement de l'emploi des jeunes

- Prorogation des périodes d'exonération au profit des micros entreprises bénéficiant de l'aide du fonds du sud, créés dans le cadre des dispositifs ANSEJ et CNAC :
 - à dix (10) ans au titre de l'IBS, l'IRG, la TAP ;
 - à dix (10) ans au titre de la taxe foncière ;
 - à six (06) ans au titre de la taxe foncière sur les immeubles abritant les activités implantées dans les wilayas et les communes bénéficiant de l'aide du fonds des hauts plateaux.
- Bonification du taux d'intérêt bancaire à 100 %, au profit des projets ANSEJ et CNAC implantés dans les régions du sud, du nord et des hauts plateaux, pour certaines activités (agriculture, BTPH, industrie, maintenance, pêche, artisanat et tourisme) par voie réglementaire.

X-3. Réduction de la pression fiscale

- Reconduction de l'exonération des droits de douane et de la TVA applicables aux produits et aux matières premières de la filière avicole, ainsi que l'exonération de la TVA du poulet de chair et des œufs de consommation, jusqu'au 31 août 2014 ;

- Exonération de l'IRG des cachets des artistes étrangers et nationaux ainsi que l'exonération des droits de douane dus au titre des équipements techniques et de décors importés à l'occasion de l'organisation des fêtes nationales et des festivités organisées pour la célébration du 50^{ème} anniversaire de la fête de l'indépendance ;
- Exonération des droits de douanes avec application du taux réduit de la TVA, au minerai de Zinc (Blende) ;
- Exonération des droits de douanes avec application du taux réduit de la TVA, pour les intrants de la fabrication des tubes soudés, long ou spirale, profilés à froid et dérivés de leur fabrication, (serres agricoles, tubes d'irrigation : pivots et aspersion, mobilier métallique) ;
- Relèvement du seuil de déductibilité de 200 000DA à 500 000DA de l'IRG et de l'IBS, des subventions consentis au profit des établissements et associations à caractère humanitaire, cela permettra une plus forte contribution des entreprises dans le domaine associative ;
- Aligement des taux des droits d'enregistrement applicables à raison de 3% pour les donations effectuées, entre les membres de la famille de premier degré (ascendants, descendants et époux) sur celui applicable sur les opérations de cession de titres (actions ou parts sociales) fixé à 2,5% ;
- Assujettissement des livres diffusés par voie électronique à la TVA au taux réduit de 7%, afin de permettre ,d'une part de réduire le volume de l'importation du livre papier, et d'autre part de réduire le coût d'utilisation du livre numérisé par, notamment, les établissements scolaires et scientifiques .

X-4. Encouragement et protection de la production nationale

- Exonération des véhicules ainsi que les remorques produits localement, de la taxe sur les transactions de véhicules neufs ;
- Exonération de l'IBS des opérations de production de l'urée destinée à la vente sur le marché national, pour une période de trois (03) ans ;

- Couverture totale des charges d'intérêt des crédits de campagne, d'exploitation et d'investissement au titre des activités de la pêche et de l'aquaculture.
- Obligation faite aux concessionnaires automobiles et aux importateurs de véhicules, d'installer une activité industrielle ou de service ou toutes autres activités qui ont un lien direct ou indirect avec l'industrie de l'automobile, dans un délai de trois (3) ans. Les investissements réalisés dans ce cadre peuvent bénéficier des avantages consentis dans le cadre de l'ANDI ;
- Interdiction d'exportation des déchets et débris de plomb et des batteries usagées ;
- Encadrement de l'octroi des avantages dans le cadre des régimes privilégiés en liant le taux d'octroi desdits avantages à celui d'intégration des produits fabriqués localement.
- Limitation de l'octroi de la franchise de TVA, aux seules acquisitions de biens d'équipement et services fabriqués et rendus localement et entrant directement dans la réalisation de l'investissement de création ou d'extension dans le cadre des dispositifs d'aide à l'emploi (ANSEJ, CNAC et ANGEM).

X-5. Encadrement du commerce extérieur et réduction des importations (suivant les conclusions du groupe de travail du Ministère des Finances)

- Limitation de l'importation des véhicules aux seules personnes exerçant l'activité de concessionnaire automobile ;
- Interdiction aux concessionnaires de véhicules, d'importer pour le compte d'autres concessionnaires en dehors de leur propre réseau de distribution, pour lequel ils ont été dûment agréés par les services du Ministère chargé de l'Industrie ;
- Encadrement du marché de l'importation de l'or ;
- Fixation du seuil de détention du capital par les nationaux résidents à 51% et plus, dans le cadre de partenariat pour les activités de commerce extérieur ;

- Obligation des concessionnaires automobile, lors de la souscription de leurs cahiers des charges, d'importer un quota de véhicules roulant au GPL/C et GNC ;
- Interdiction aux concessionnaires l'octroi des crédits d'achat de véhicules à leurs clients y compris les crédits au taux nul.

X-6. Harmonisation et simplification des procédures administratives

- Encouragement du leasing, à travers le maintien du traitement fiscal applicable avant l'intervention du SCF ;
- Approbation des autorisations délivrées par la commission de supervision des assurances, aux courtiers de réassurance étrangers, par un arrêté du ministre chargé des finances au lieu d'un décret exécutif ;
- Réaménagement de l'exonération de la TVA, accordée aux services d'accès à internet, à l'effet de supprimer toute discrimination en terme de services liés à ce créneau d'activité tel que les services offerts par voie HP, la bande passante ;
- Réaménagement du régime des achats en franchise de TVA et des procédures de remboursement de cette taxe.
- Aménagement du régime fiscal applicable aux subventions d'équipement, dans le sens d'un alignement avec la règle comptable qui consiste à rattacher les subventions accordées pour l'acquisition des biens amortissables aux résultats imposables des entreprises bénéficiaires en fonction de la période d'amortissement avec suppression du plafonnement de la période de rattachement de cinq (05) ans.

X-7. Renforcement et encadrement du dispositif de contrôle fiscal

- Institution du principe « abus de droit », en matière fiscale, en vue de remettre en cause les actes ou les conventions présentés par les contribuables, dissimulant leurs portées véritables, lesquels seront programmés en vérification ponctuelle de comptabilité ;

- Mise en place d'une distinction entre les informations et documents demandés par les vérificateurs aux entreprises vérifiées et celles exigées des entreprises membres d'un groupe de sociétés ;
- Identification des anomalies provoquant le rejet de comptabilité dans le cadre d'un contrôle fiscal, en les limitant aux cas remettant totalement en question la fiabilité des informations comptables ;
- Suppression du lien entre rejet de comptabilité et procédure de taxation d'office, en accordant le droit, au contribuable vérifié, de bénéficier de la procédure contradictoire ;
- Identification des cas dans lesquels les bases d'imposition sont évaluées d'offices ;
- Actualisation, par leur révision à la hausse, des montants de certaines amendes fiscales applicables à l'encontre des entreprises nationales et étrangères.

X-8. Soutien de l'Etat au logement

- Institution d'une hypothèque légale de premier rang, au profit de l'Etat, sur les biens immobiliers financés, en garantie des prêts octroyés par le Trésor public au profit des fonctionnaires pour l'acquisition, la construction ou l'extension d'un logement ;
- Prise en charge financière par le Trésor public, sous forme de prêts et/ou d'avances sans intérêt au profit de la Caisse Nationale du Logement (C.N.L), des financements nécessaires à la réalisation du programme des 50.000 logements en location-vente ;
- Bonification de taux d'intérêt des prêts accordés par les banques publiques, dans le cadre de la réalisation du programme des 100.000 logements en location-vente. Les locaux commerciaux liés à ce programme, bénéficient d'une bonification de 2,4 % du taux d'intérêt.

X-9. Autres mesures

- Rétrocession au domaine de l'Etat, après accord de l'APC, des salles de spectacles cinématographiques cédées aux communes, qui ont été non exploitées ou détournées ;

- Attribution, aux personnes physiques qui exercent l'activité de collecte de papiers usagés, la qualité d'artisan et la soumission de leur chiffre d'affaires au taux de 5% ;
- Encadrement de l'octroi des avantages dans le cadre des régimes privilégiés (dispositifs d'aide à l'emploi), à l'effet de limiter tous les risques de détournement et d'abus des aides consenties par l'Etat ;
- Instauration de l'obligation d'équiper les véhicules de transport de marchandises dont le poids total autorisé en charge est égal ou supérieur à 3 500 kg, et les véhicules de transport de personnes de plus de 09 places y compris celle du conducteur, d'un chrono-tachygraphe ;
- Ouverture d'un compte d'affectation spécial, intitulé "Fonds National de préparation et d'organisation de la manifestation **Constantine, capital de la culture arabe 2015**".
- Suppression de l'exonération de la TVA des produits relevant de la position n°89-07 du tarif douanier (autres engins flottants : Radeaux, réservoirs, caissons, coffres d'amarrages, bouées et balises, par exemple) et leur assujettissement au taux normal de 17%, afin de limiter l'exonération à seulement l'importation des navires (bateaux) destinés aux compagnies de navigation maritime ;
- Rajout dans la rubrique dépenses du compte d'affectation spéciale n°302-069 intitulé « Fonds Spécial de Solidarité National », des subventions allouées aux employeurs qui procèdent à l'aménagement et l'équipement des postes de travail aux personnes handicapées, dans le cadre des conventions conclues avec l'Etat et les collectivités territoriales.
- La prorogation de trois (03) années du délai relatif à l'organisation des examens pour l'obtention du titre d'expert comptable, jugée nécessaire pour la conduite de l'opération.

Il s'agit de la synthèse des principales dispositions législatives proposées dans le projet de la loi de finances pour 2014.

ANNEXES

RECETTES DEFINITIVES APPLIQUEES AU BUDGET DE L'ETAT POUR 2014 (PLF 2014)

	MONTANT En milliers de DA
1. RESSOURCES ORDINAIRES	
1.1. Recettes fiscales	
201.001 – Produits des contributions directes	866 120 000
201.002 – Produits de l'enregistrement et du timbre	59 300 000
201.003 – Produits des impôts divers sur les affaires (dont TVA sur les produits importés)	853 330 000 510 720 000
201.004 – Produits des contributions indirectes	3 000 000
201.005 – Produits des douanes	485 700 000
Sous-Total (1)	2 267 450 000
1.2. Recettes ordinaires	
201.006 – Produits et revenus des domaines	21 000 000
201.007 – Produits divers du budget	64 000 000
201.008 – Recettes d'ordre	
Sous-Total (2)	85 000 000
1.3. Autres recettes	
– Autres recettes	288 000 000
Sous-Total (3)	288 000 000
Total des ressources ordinaires	2 640 450 000
2. FISCALITE PETROLIERE	
201.011 – Fiscalité pétrolière	1 577 730 000
TOTAL GENERAL DES RECETTES	4 218 180 000

**REPARTITION PAR DEPARTEMENT MINISTERIEL DES CREDITS
OUVERTS AU TITRE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT
DU PLF POUR 2014**

Départements ministériels	MONTANT En DA
Présidence de la République	9 422 733 000
Services du Premier Ministre	2 712 507 000
Défense Nationale	955 926 000 000
Intérieur et Collectivités Locales	540 708 651 000
Affaires Etrangères	30 617 909 000
Justice	72 365 637 000
Finances	87 551 455 000
Energie & Mines	41 050 228 000
Ressources en Eau	38 922 265 000
Affaires Religieuses & Wakfs	24 260 117 000
Moudjahidine	241 274 980 000
Aménagement du Territoire et Environnement	2 405 141 000
Transports	13 148 714 000
Education Nationale	696 810 413 000
Agriculture & Développement Rural	233 232 749 000
Travaux Publics	19 405 864 000
Solidarité Nationale, Famille & Condition de la Femme	135 822 044 000
Culture	25 233 155 000
Commerce	23 801 125 000
Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique	270 742 002 000
Relations avec le Parlement	277 547 000
Formation et Enseignement Professionnels	49 491 196 000
Habitat, Urbanisme & Ville	19 449 647 000
Travail, Emploi & Sécurité Sociale	274 291 555 000
Santé, Population & Réforme Hospitalière	365 946 753 000
Tourisme & Artisanat	3 007 737 000
Jeunesse & sports	36 791 134 000
Développement Industriel et Promotion de l'Investissement	4 452 530 000
Postes & Technologie de l'Information & de la Communication	3 680 186 000
Pêche & Ressources Halieutiques	2 323 410 000
Communication	18 630 359 000
Sous-total	4 243 755 743 000
Charges communes	470 696 623 000
TOTAL GENERAL	4 714 452 366 000

REPARTITION PAR SECTEUR DES DEPENSES A CARACTERE DEFINITIF DU PLF POUR 2014 (En millier de DA)		
Libellés	Autorisations de Programme	Crédits de Paiement
<i>Industrie</i>	<i>2 972 000</i>	<i>2 820 500</i>
<i>Agriculture & Hydraulique</i>	<i>229 135 500</i>	<i>203 520 500</i>
<i>Soutien aux services productifs</i>	<i>34 455 000</i>	<i>29 347 000</i>
<i>Infrastructures économiques & administratives</i>	<i>920 347 600</i>	<i>781 640 900</i>
<i>Education & Formation</i>	<i>231 721 400</i>	<i>243 865 900</i>
<i>Infrastructures socio-culturelles</i>	<i>219 301 600</i>	<i>236 615 100</i>
<i>Soutien à l'accès à l'habitat</i>	<i>116 384 500</i>	<i>127 536 000</i>
<i>Divers</i>	<i>510 000 000</i>	<i>360 000 000</i>
<i>PCD</i>	<i>65 000 000</i>	<i>65 000 00</i>
Sous - total Investissement	2 329 317 600	2 050 345 900
<i>Soutien à l'ctivité économique (dotation aux CAS & bonification du taux d'intérêt)</i>	<i>0</i>	<i>661 368 310</i>
<i>Programme complémentaire au profit des wilayate</i>	<i>130 000 000</i>	<i>70 000 000</i>
<i>Provision pour dépenses imprévues</i>	<i>285 000 000</i>	<i>160 000 000</i>
Sous - total Opérations en capital	415 000 000	891 368 310
Total budget d'équipement	2 744 317 600	2 941 714 210

PRINCIPAUX AGRÉGATS DE CADRAGE DU PLF 2014

	UNITÉS	2011 REALISATIONS	2012 LFI	2012 LFC	2012 REALISATIONS	2013 LF	2013 Clôture	2014 PLF
EXPORTATIONS D'HYDROCARBURES	10 ⁶ \$US	71 497	64 571	62 815	70 585	61 281	67 210	57 425
PRIX DU BARIL DE PÉTROLE BRUT	\$ US	112,9	90,0	90,0	110,7	90,0	107,5	90,0
TAUX DE CHANGE	DA/\$US	72,85	74,00	74,00	77,55	76,00	79,00	80,00
IMPORTATIONS DE MARCHANDISES (CAF)	10 ⁶ \$US	46 853	46 869	46 869	46 801	46 017	48 988	49 978
PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB)	10 ⁹ DA	14 519,8	15 006,9	15 256,2	15 843,0	16 177,4	17 771,2	18 191,4
PRODUIT INTERIEUR BRUT HORS HYDROC.	10 ⁹ DA	9 277,7	9 950,1	10 386,8	10 634,6	11 138,2	12 100,9	13 197,7
CROISSANCE DU PIB (en volume)	%	2,8	4,7	4,7	3,3	5,0	3,0	4,5
FISCALITÉ PÉTROLIÈRE	10 ⁹ DA	1 529,4	1 561,6	1 519,0	1 519,0	1 615,9	1 615,9	1 577,7
INFLATION	%	4,52	4,00	4,00	8,89	4,00	3,80	3,50

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DU PLF 2014

En Milliards de DA	2009	2010	2011	2012	2012	2013	2013	2014
	Réalisations	Réalisations	Réalisations	LFC	Réalisations	LF	Clôture	PLF
RECETTES BUDGÉTAIRES	3 275,4	3 056,7	3 473,8	3 469,1	3 469,1	3 820,0	4 099,9	4 218,2
FISCALITÉ PÉTROLIÈRE	1 927,0	1 501,7	1 529,4	1 519,0	1 519,0	1 615,9	1 615,9	1 577,7
RECETTES FISCALES	1 146,1	1 280,5	1 515,8	1 651,7	1 987,3	1 831,4	2 086,3	2 267,5
RECETTES NON FISCALES	68,1	64,0	73,72	73,3	65,5	82,7	82,7	85,0
CONTRIBUTIONS AU BUDGET DE L'ETAT	48,2	121,1	137,21	120,0	115,3	140,0	140,0	110,0
REVENUS DES PARTICIPATIONS DE L'ETAT	85,9	89,4	217,18	105,0	183,2	150,0	175,0	178,0
RECETTES EXCEPTIONNELLES	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
FONDS DE CONCOURS, DONNS ET LEGS	0,0	0,5	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
DÉPENSES BUDGÉTAIRES	4 199,7	4 657,6	5 930,4	7 745,5	6 844,1	6 879,8	6 027,0	7 656,2
FONCTIONNEMENT	2255,1	2 736,2	3 637,6	4 925,1	4 592,7	4 335,6	4 118,8	4 714,5
ÉQUIPEMENT	1 944,6	1 921,4	1 930,4	2 820,4	2 251,3	2 544,2	1 908,2	2 941,7
SOLDE BUDGÉTAIRE (*)	- 924,3	-1 600,9	-2 456,7	- 4 276,5	- 2 973,8	-3 059,8	- 1 927,1	- 3 438,0
SOLDE GLOBAL DU TRÉSOR (*)	-1 113,7	-1 496,5	-2 395,4	-4 116,5	-3 281,1	-2 889,6	-2 277,1	-3 301,1
SOLDE GLOBAL DU TRÉSOR / PIB EN % (*)	-10,95	-12,42	-16,6	-27,0	-20,0	-17,9	-12,8	-18,1

(*) Les soldes budgétaire et du Trésor sont hors FRR.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DU PLF 2014

Variation en pourcentage

En %	2010 / 2009 Réalizations	2011 / 2010 Réalizations	LFI 2012 / LFC 2011	LFC 2012 / Réalizations 2011	2012 / 2011 Réalizations	LF 2013 / LFC 2012	Clôture 2013 / Réalizations 2012	PLF 2014 / LF 2013	PLF 2014 / Clôture 2013
RECETTES BUDGÉTAIRES	-7,4	14,9	8,0	-0,1	-0,1	10,1	7,8	10,4	2,9
FISCALITÉ PÉTROLIÈRE	-22,1	1,8	2,1	-0,7	-0,7	6,4	6,4	-2,4	-2,4
RECETTES FISCALES	11,5	19,4	8,3	9,0	31,1	10,9	8,6	23,8	8,7
RECETTES NON FISCALES	-32,5	60,4	92,9	-0,6	-11,2	12,8	26,3	2,8	2,8
CONTRIBUTIONS AU BUDGET DE L'ETAT	151,2	13,3	66,7	-12,5	-16,0	16,7	21,4	-21,4	-21,4
REVENUS DES PARTICIPATIONS DE L'ETAT	-0,5	-154,1	23,5	-51,7	-15,6	42,9	-4,5	18,7	1,7
RECETTES EXCEPTIONNELLES	-	-	-	-	-	-	-	-	-
FONDS DE CONCOURS, DONNS ET LEGS	-	-	-100,0	-100,0	-100,0	-	-	-	-
DÉPENSES BUDGÉTAIRES	17,1	20,6	-10,2	30,6	15,4	-11,2	-11,9	11,3	27,0
FONCTIONNEMENT	24,9	42,0	7,4	23,1	26,3	-12,0	-15,2	8,7	14,5
ÉQUIPEMENT	8,0	-8,1	-29,2	46,1	16,6	-9,8	-10,3	15,6	54,2

PRINCIPAUX RATIOS BUDGETAIRES RAPPORTES AU PIB DU PLF 2014

Ratios en pourcentage

En %	2010 Réalizations	2011 Réalizations	2012 LFI	2012 LFC	2012 Clôture	2013 LF	2013 Clôture	2014 PLF
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT / PIB	15,9	13,4	18,8	18,5	13,7	15,7	10,7	16,2
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT / PIB	22,7	27,7	30,7	32,3	28,0	26,8	23,2	25,9
SOLDE BUDGÉTAIRE (*) / PIB	-13,3	-17,0	-26,5	-28,0	-18,1	-18,9	-10,8	-18,9
SOLDE BUDGÉTAIRE (*) / PIB HH	-20,2	-26,8	-39,9	-41,2	-27,7	-27,5	-15,9	-26,0
SOLDE GLOBAL DU TRÉSOR (*) / PIB	-12,42	-16,6	-25,4	-27,0	-20,0	-17,9	-12,8	-18,1
SOLDE GLOBAL DU TRÉSOR (*) / PIB HH	-18,8	-26,1	-38,3	-39,6	-30,6	-25,9	-18,8	-25,0

(*) Les soldes budgétaire et du Trésor sont hors FRR.

AGRÉGATS RESUMÉS DE LA SPHÈRE RÉELLE DU PLF 2014

En Milliards de DA	2010 Réalizations		2011 Réalizations		2012 Réalizations		2013 LF		2013 Clôture		2014 PLF	
	VALEUR COURANTE	VOLUME %	VALEUR COURANTE	VOLUME %	VALEUR COURANTE	VOLUME %	VALEUR COURANTE	VOLUME %	VALEUR COURANTE	VOLUME %	VALEUR COURANTE	VOLUME %
VALEUR AJOUTÉE												
AGRICULTURE	1 015,3	4,9	1 183,2	11,6	1 421,7	7,2	1 428,2	8,5	1 650,5	10,0	1 844,9	6,4
HYDROCARBURES	4 180,4	-2,2	5 242,1	-3,3	5 208,4	-3,4	5 039,3	4,4	5 670,3	-3,9	4 993,7	2,6
INDUSTRIE	617,4	3,4	663,8	3,9	728,6	5,1	732,1	3,8	821,4	4,9	888,5	5,0
BTP	1 257,4	8,9	1 333,3	5,2	1 479,4	8,2	1 504,4	6,1	1 698,6	7,8	1 887,7	6,8
SERVICES	2 586,3	7,3	2 856,2	7,1	3 190,4	6,4	3 601,6	5,7	3 691,0	7,4	4 058,3	6,3
DROITS ET TAXES	747,2	3,8	854,7	0,0	1 131,8	17,4	934,2	2,2	1 338,0	2,4	1 386,1	3,1
LA PIB	10 404,5	3,3	12 133,2	2,6	13 160,4	3,1	13 239,8	5,2	14 869,7	2,7	15 059,2	4,6
SERVICES DES AP	1 587,1	5,7	2 386,6	5,4	2 682,7	4,2	2 937,6	4,5	2 901,5	4,5	3 132,2	4,0
LE PIB	11 991,6	3,6	14 519,8	2,8	15 843,0	3,3	16 177,4	5,0	17 771,2	3,0	18 191,4	4,5
LE PIB HH	7 811,2	6,3	9 277,7	6,1	10 634,6	7,1	11 138,2	5,3	12 100,9	6,4	13 197,7	5,4
LE PIB HA	10 976,3	3,5	13 336,6	2,0	14 421,3	3,0	14 749,2	4,7	16 120,7	2,3	16 346,6	4,3
LE PIB HH HA	6 795,9	6,5	8 094,5	5,3	9 212,9	7,1	9 709,9	4,9	10 450,4	5,8	11 352,9	5,2

EVOLUTION DES DISPONIBILITES DU FONDS DE REGULATION DES RECETTES FRR 2000 - 2012

En Milliards de DA	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
SOLDE	0	232,1	171,5	28,0	320,9	721,7	1842,7	2931,0	3215,5	4280,1	4316,5	4842,8	5381,7
FISCALITÉ PÉTROLIÈRE BUDGETISEE	720,0	840,6	916,4	836,1	862,2	899,0	916,0	973,0	1715,4	1927,0	1501,7	1529,4	1519,0
FISCALITÉ PÉTROLIÈRE RECOUVREE	1173,2	964,5	942,9	1285,0	1485,7	2267,8	2714,0	2711,8	4003,6	2327,7	2820,0	3829,7	4054,3
PLUS VALUE	453,2	123,9	26,5	448,9	623,5	1368,8	1798,0	1738,8	2288,2	400,7	1318,3	2300,3	2535,3
DISPONIBILITE AVANT PRELEVEMENTS	453,2	356,0	198,0	476,9	944,4	2090,5	3640,7	4669,9	5503,7	4680,7	5634,8	7143,2	7917,0
PRINCIPAL DETTE PUBLIQUE PRELEVE	221,0	184,5	170,1	156,0	222,7	247,8	618,1	314,6	465,4	0	0	0	0
REMBOURSEMENT AVANCES B d'Algérie	0	0	0	0	0	0	0	608,0	0	0	0	0	0
FINANCEMENT DU DEFICIT DU TRESOR	0	0	0	0	0	0	91,5	531,9	758,2	364,3	791,9	1761,5	2283,3
SOLDE APRES PRELEVEMENTS	232,1	171,5	28,0	320,9	721,7	1842,7	2931,0	3215,5	4280,1	4316,5	4842,8	5381,7	5633,7
RATIOS DISPONIBILITES FRR / PIB EN %	5,6	4,1	0,6	6,1	11,7	24,4	34,5	34,4	38,8	43,3	40,4	37,1	35,6

EVOLUTION DES TRANSFERTS SOCIAUX DE L'ETAT 2009 - 2014

En Millions de DA	2009	2010	2011	2012	LF 2013	PLF 2014
SOUTIEN A L'HABITAT	195 620	324 517	754 145	461 709	210 531	280 992
SOUTIEN A LA FAMILLE	459 342	318 630	492 365	423 243	397 873	399 382
ALLOCATIONS FAMILIALES	44 155	44 429	41 642	41 405	41 892	42 477
SOUTIEN A L'EDUCATION	78 359	87 603	89 234	90 186	97 508	98 812
SOUTIEN AUX PRIX CEREALES LAIT...	192 223	96 151	279 115	215 630	192 500	205 693
ACCES A L'ELECTRICITE,GAZ & EAU	144 605	90 447	82 374	76 022	65 973	52 400
SOUTIEN AUX RETRAITES	149 247	144 030	139 519	249 950	257 936	251 448
SOUTIEN A LA SANTE	176 948	199 275	367 823	364 852	263 708	314 748
SOUTIEN AUX MOUDJAHIDINES	111 284	124 050	125 695	156 925	171 938	180 557
SOUTIEN AUX DEMUNIS, AUX HANDICAPES & AUX TITULAIRES DE FAIBLES REVENUS	115 414	128 758	185 527	211 821	194 929	176 069
TOTAL DES TRANSFERTS	1 207 855	1 239 260	2 065 074	1 868 500	1 496 915	1 603 196
TRANSFERTS SOCIAUX/BUDGET DE L'ETAT EN %	28,8	26,6	34,8	24,1	21,8	20,0
TRANSFERTS SOCIAUX/PIB EN %	12,1	10,3	14,3	12,3	9,3	8,8